

## Projet pédagogique

### Fiche de Poste

#### Conseil national de l'Ordre des Pharmaciens

#### Direction de l'Exercice Professionnel et du CESPARM

#### Interne en Pharmacie (h/f)

### L'Ordre National des Pharmaciens

L'Ordre national des pharmaciens est l'institution qui représente tous les pharmaciens exerçant leur art en France Métropole ou dans les départements et collectivités d'Outre-mer. Il est chargé par la loi de remplir des missions fixées par le Code de la santé publique : assurer le respect des devoirs professionnels, assurer la défense de l'honneur et de l'indépendance de la profession, veiller à la compétence des pharmaciens, contribuer à promouvoir la santé publique et la qualité des soins, notamment la sécurité des actes professionnels.

L'Ordre national des Pharmaciens est une institution de droit privée avec des missions de service public.

L'Ordre national des Pharmaciens regroupe près de 74.000 professionnels en exercice. Il comporte 7 sections regroupant les pharmaciens en fonction de leur activité (titulaires d'officine, pharmaciens fabricants ou exploitants, pharmaciens de la distribution en gros, pharmaciens adjoints d'officine, pharmaciens des D.O.M et collectivités d'Outre-Mer, pharmaciens biologistes et pharmaciens hospitaliers). Chacune de ces sections est administrée par un Conseil Central basé à Paris, composé de membres élus et de membres nommés.

Le Conseil national de l'Ordre des pharmaciens est composé de membres élus et de membres nommés. Il est le défenseur de la légalité et de la moralité professionnelle. Il coordonne l'action des conseils centraux et joue un rôle d'arbitrage entre les différentes branches de la profession. Il est qualifié pour représenter, dans son domaine d'activité, la pharmacie auprès des autorités publiques et des organismes d'assistance. Il peut, devant toutes les juridictions, exercer tous les droits réservés à la partie civile relativement aux faits portant un préjudice direct ou indirect à l'intérêt collectif de la profession pharmaceutique.

Sous l'autorité hiérarchique du Directeur général, les services communs de l'Ordre, composés de plusieurs Directions (Affaires publiques, européennes et internationales, Exercice professionnel et Cesparm, Affaires Juridiques, Communication, Technologies en santé, Finances, Informatique, RH...) travaillent pour tous les Conseils.

Pour en savoir plus : <http://www.ordre.pharmacien.fr/>

### La Direction de l'Exercice Professionnel et du CESPARM

La Direction de l'Exercice Professionnel et du Cesparm (DEPC) est une des 8 directions transverses de l'Ordre national des pharmaciens. Elle travaille en étroite collaboration avec les différentes sections de l'Ordre et la présidence du Conseil national.

La DEPC est à la fois un lieu d'expertise, d'alerte, de réflexion, de prospective et de coordination sur tous les sujets communs aux différents métiers de la pharmacie (officine, hôpital, biologie médicale). Elle intervient sur des sujets tels que : la formation initiale et continue, la reconnaissance des diplômes, la lutte contre l'exercice illégal de la pharmacie, les alertes sanitaires, le dispositif anti-cadeaux, la démographie. Elle pilote également des projets structurants pour la profession comme, par exemple, le déploiement de la démarche qualité à l'officine. Elle coordonne par ailleurs les travaux de l'institution sur l'attractivité de la filière.

Ainsi, la DEPC est amenée à effectuer une analyse des évolutions textuelles concernant la profession et à en évaluer les impacts à la fois pour l'Ordre et pour ses ressortissants.

Elle est force de propositions et apporte son soutien aux sections en animant et coordonnant les réunions de travail en interne.

Elle élabore des notes de synthèse et apporte son support à la représentation de l'Ordre auprès des pouvoirs publics.

Pour sa mission de promotion de la santé publique, l'Ordre des pharmaciens s'appuie sur le Cespharm, chargé d'inciter et d'accompagner les pharmaciens dans leurs missions de prévention, d'éducation pour la santé et d'éducation thérapeutique du patient. A travers un site internet qu'il anime et actualise (<http://www.cespharm.fr>), le Cespharm informe les pharmaciens de l'actualité en matière de santé publique et met à leur disposition une sélection d'outils (documents d'information professionnelle, brochures à remettre au public, affiches, vidéos...). Il anime et participe également à différents groupes de travail et relaie auprès des pharmaciens les campagnes nationales de santé publique.

La DEPC est également en charge de défendre la profession devant les tribunaux, dans le cadre des affaires d'exercice illégal de la pharmacie, notamment lorsque le CNOP se porte partie civile.

Pour les différents projets qu'elle mène, la DEPC est en lien étroit avec différentes institutions externes telles que le ministère de la santé (DGS et DGOS), le CPOPH, la conférence des Doyens, les syndicats, l'ANSM, Santé publique France, la HAS, la CNAM, l'Inca...

### **Missions de l'interne et objectifs pédagogiques**

L'interne travaillera sur les différents projets conduits par la direction, en fonction des sujets d'actualité et des besoins de la direction. L'attribution de sujets en lien avec l'exercice pharmaceutique hospitalier sera privilégié (remplacement des établissements de santé en PUI, nouvelles missions des PUI, etc...). Les missions précises de l'interne seront à discuter en amont du stage.

Il pourra ainsi, en lien avec l'équipe de direction ou les chargés de mission :

1) contribuer aux projets prioritaires de la direction ;

2) prendre en charge des consultations organisées par les pouvoirs publics sur des sujets en lien avec le métier de pharmacien (projets de texte / consultations), quel que soit son type d'exercice. Dans ce cadre, il s'agit d'organiser la concertation en interne, d'analyser et de synthétiser les contributions afin de proposer une position ordinaire consensuelle ;

4) contribuer aux travaux menés par le Cespharm : tels que le programme d'affichage numérique de Santé Publique « La Minute santé Publique », participation à la veille pharmaceutique sur les documents mis à disposition des pharmaciens par le Cespharm, à la conception et la rédaction d'outils d'information et d'éducation à l'intention des pharmaciens ou des patients, aux actions de communication menées par le Cespharm (relais de campagnes de santé publique auprès des pharmaciens...) ;

5) être en soutien du pharmacien en charge de l'exercice illégal de la pharmacie, notamment pour le suivi des affaires pénales dans lesquelles le CNOP est partie civile.

Les travaux de l'interne pourront donner lieu à la rédaction d'une thèse ou d'un mémoire, à discuter avec l'Ordre.

#### Objectifs du stage :

Un semestre d'internat à l'Ordre National des Pharmaciens donnera l'opportunité à l'interne :

- De s'intégrer au sein d'une institution unique par son organisation et ses missions et d'y acquérir une expérience singulière
- De développer vos compétences réglementaires pharmaceutiques / droit de la santé / promotion de la santé / santé publique
- D'approfondir vos connaissances sur l'environnement de la santé publique (acteurs institutionnels et privés, organisation, enjeux)
- De développer une vision globale du métier de pharmacien
- D'accroître vos compétences en management de projet
- De développer vos capacités d'analyse et de synthèse, et de rédaction.
- De rencontrer et d'échanger avec des confrères et des conseillers ordinaires issus de tous les métiers de la pharmacie

Une évaluation régulière des compétences sera effectuée en stage par des entretiens entre l'étudiant et l'encadrant au début du stage et à la fin des 6 mois

<b>Environnement du poste</b>
<b>Lieu de travail</b> : 4 avenue Ruysdaël Paris 8 <sup>ème</sup> ou 12 rue Ampère – 75017 Paris
<b>Moyen d'accès</b> : Métro Parc Monceau Ligne 2 – Métro Villiers Ligne 3 – Metro Miromesnil Ligne 9
<b>Direction</b> : Direction de l'Exercice Professionnel et du Cespharm (DEPC)
<b>Equipe de Direction</b> : Véronique Perrin (Directrice – Dr en pharmacie) Fabienne Blanchet (Directrice déléguée du Cespharm - Dr en pharmacie) / Anne Berthelot (Directrice adjointe- Dr en pharmacie )
<b>Référent de la conduite du stage de l'interne</b> : Anne Berthelot, Directrice adjointe (ancienne interne en pharmacie) – <a href="mailto:aberthelot@ordre.pharmacien.fr">aberthelot@ordre.pharmacien.fr</a> – 01 81 69 48 09
<b>Effectifs de la direction</b> : 14 collaborateurs, dont 1 chef de projet (Dr en pharmacie), 6 chargés de mission (Dr en pharmacie), 3 assistantes et 1 secrétaire
<b>Organisation de l'équipe</b> : Réunions d'équipe régulières
<b>Moyens mis à disposition de l'interne</b> : Matériel informatique et formations aux outils de l'institution.